M. Anselme Hartfield & Marie Mius. 7.

Province pour le servie jusqu'à aqu'il eut vingt un an accomptes & [21] qui aujourd'hui est declaré libre detoute servitude ainsi qu'il m'aparu paravent qu'il m'a presenté daté de Sizalou le 2e. de Juillet 1798 & signé par Stephen Jones juge de Paix dudit lieu & de John McCullough temoins. & entre Marie Mius fille de charles Amand Mius, & de Marce Mius decette paroisse d'autre part sans qu'il sesoit trouvé aucune opposition canonique & civile; la necessité & les circonstances nous ayant obligé de lesdispenser de deux bans, Je Pretre soussignée avec le consentement exprès par écrit du pere & dela mere de l'épouse àmoi aderé par une lettre en date de Tusket-River le 11 de Novembre 1800 signée du pere & dela Mere deLafemme & de James Lent te moins, & l'ecrivain delalettre, ai ~~enfuite~~ reçu leur mutuel consentement de Mariage &leur aienfuite donné la benediction nuptiale avec les cérémonies de l'église Catholique, enprésence de Joseph Babin dit Nadiau, de Dominique Pottier, Paul Suret & Joseph Babin tous quatre habitans decette Paroisse & de quelques autres personnes, qui ont declaré nesavoir pas écrire ainsi que l'epoux &l'épouse approuvés le mots en interligne &un raturé.

Sigognepretre

B. Catherine Elizabeth Babin 29.

Le vingt six Novembre mil huit cens aété par moi Prêtre soussigné baptisée Catherine-Elizabeth née le jour d'avant du légitime Mariage entre Charles-Amand Babin & Anne-Marguerite Belivaux decette Paroisse enprésence du pere del'enfant soussigné. Le Parain aété Joseph Babin son oncle & la Maraine Marie D'Entremont femme de Pierre Pottier, qui ont declaré nesavoir signée dece enquis. Charles amand babin

Sigogne pret

B. Anne Douset. 30.

Le vingtneuf Novembre mil huit cens aété par moi Pretre soussigné baptisée sous-condition Anne née du même jour du légitime mariage entre Francois Douset présent au Baptême & Anne LeBlanc decette Paroisse n'ayant pas eu decertitude suffisante delavalidité du Baptême que lui avoitété conferé au paravant par la sagefemmedans la difficulté del'accouchement. Le Parain aèté Jean LeBlanc oncle del'enfant & La Maraine Elizabeth Mius la grand-mere aussi decette Paroisse quiont tous declaré nesavoir pas ecrire

Sigogneprets

B. Magdelene Eulalie Muise 31.

Le Sept decembre mil huit cens aété par moi Pretre soussigné baptisée Magdelene Eulalie née dujour d'avant du legitime Mariage entre Joseph Muise present au Baptême & Marie-Venerente O'Bird decette Paroisse. LeParain a été Joseph Douset fils légitime deJoseph Douset & LaMarraine Seraphie Mius tante de l'enfant ~~au~~ssi tous deux de cette Paroisse qui ont declaré ne savoir pas écrire ainsi que lepere. Sigognepretre

Sep. Anne sauvage.

Le treize decembre mil huit cens aété par moi inhumé dans le cemetiere decette Paroisse lecorps de ~~Magdelene~~ Anne fille de Jean Baptiste Alexis & de Marie an kouaret mariés legitimement, delanation des sauvage de cedée le 11 du present moi,s agée d'environ 15 mois en presence de Pierre Mailliau, de Charles le Blanc, de cette paroisse Sigognepretre